

PANNEAUX SIGNALISATION ET BALISE J11

Le Maire et Yves FILET, adjoint, font part au conseil municipal qu'il y a lieu d'installer des panneaux et des balise J11 pour la sécurisé le village.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 abstention et 9 voix pour décide de retenir les devis de l'entreprise RPS pour un montant total de 1193.76€

Cette dépense sera imputée en investissement, au compte 2151.

STORES ECOLE

Le Maire et Gilles BOUDAY, adjoint, informent le conseil municipal qu'il faut changer les rideaux de la bibliothèque de l'école et d'installer des stores.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise EME pour un montant de 696.00€ TTC

Cette dépense sera imputée en investissement, au compte 21312

BARRIERE MARAIS

Le Maire et Yves FILET, adjoint, font part au conseil municipal que la barrière du Marais situé sur la commune a été endommagée.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de changer la barrière pour un montant de 1380.00€ TTC.

Cette dépense sera imputée en investissement, au compte 2151.

DECISIONS MODIFICATIFS

Afin de pourvoir régler différentes factures il y a lieux de faire les virements de crédit suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2151 : Réseaux de voirie		6615.00€
D 2183 : Matériel de bureau et informatique		2000.00€
D 2315 : immos en cours inst.techn	8615.00€	

Afin d'équilibré les budgets, il y a lieu d'effectuer les mouvements de crédit suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D023 : Virement section investissement	7000.00€	
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	7000.00€	

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Maire et Marie-Christine MARTINET, adjointe, expliquent au conseil municipal que la trésorerie de Morre a fait parvenir 1 état des cotes éteintes pour un montant de 100.80 euros. Une créance est dite éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure prononce son irrécouvrable.

- Budget communal 2017

Cantine scolaire = 100.80€

Les explications entendues et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✓ Accepte d'admettre en cote irrécouvrable les titres de recettes suivantes :

100.80 euros budget 2017

- ✓ Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

### CHANGEMENT HORAIRE AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL

Le Maire et Marie-Christine MARTINET, adjointe, expliquent au conseil municipal qu'il y a lieux de changer l'horaire d'un Agent Technique Territorial, à compter du 1 octobre 2018.

Il est proposé au conseil municipal de créer un poste à temps non complet à raison de 23.28/35<sup>ème</sup> et d'annuler celui de 20.43/35<sup>ème</sup>

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### ATTRIBUTION DES LOTS CONSTRUCTION MAIRIE-SALLE SOCIOCULTURELLE MULTIACTIVITES :

Le Maire et Yves FILET, adjoint, présentent au conseil municipal le récapitulatif des offres mieux-disantes concernant l'attribution des lots de la Mairie et salle multi activités socioculturelle. Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, par, 1 abstentions et 9 voix pour, l'attribution des lots comme désignés ci-dessous

	<u>LOTS</u>	<u>ESTIMATIONS M.O</u> €	<u>ENTREPRISE</u> <u>MIEUX-DISSANTE</u>	<u>MONTANT AE € H.T</u>
1	<u>Terrassement, VRD</u>	<u>68 539.63</u>	<u>BONNEFOY</u>	<u>77 115.81</u>
2	<u>Gros œuvre</u>	<u>25 2510.09</u>	<u>GAVIGNET</u>	<u>238 650.38</u>
3	<u>Etanchéité</u>	<u>14 000.00</u>	<u>SFCA</u>	<u>15 263.67</u>
4	<u>Charpente bois</u>	<u>56 263.09</u>	<u>VERDOT</u>	<u>50 063.55</u>
4 B	<u>Bardage couverture zinc</u>	<u>10 664.91</u>	<u>CARPENTE</u> <u>PONTARLIER</u>	<u>24 336.56</u>
5	<u>Menuiserie extérieures</u> <u>bois alu</u>	<u>55 000.00</u>	<u>DISPROBAT</u>	<u>55 109.20</u>
6	<u>Serrurier</u>	<u>15 264.00</u>	<u>OBLIGER</u>	<u>17 840.00</u>
7	<u>Menuiserie intérieur Bois</u>	<u>30 000.00</u>	<u>MALENFER</u>	<u>24 776.90</u>
8	<u>Doublage,</u> <u>Cloisonnement, Peinture</u>	<u>68 000.00</u>	<u>CIGLIA</u>	<u>67 987.18</u>
9	<u>Faux plafonds</u>	<u>7 200.00</u>	<u>PLAFOND</u> <u>LAFOND</u>	<u>5 580.09</u>
10	<u>Chapes carrelage</u>	<u>31 000.00</u>	<u>LO PICCOLO</u>	<u>27 071.95</u>
11	<u>Sol souple</u>	<u>9 804.96</u>	<u>CUBE SOL PRO</u>	<u>8 580.61</u>
12	<u>Chauffage ventilation</u>	<u>85 000.00</u>	<u>PALISSOT</u>	<u>81 653.46</u>
13	<u>Installation sanitaire</u>	<u>10 000.00</u>	<u>MOLIN</u>	<u>11 989.98</u>
14	<u>Electricité cf &amp; cf</u>	<u>65 000.00</u>	<u>VOIRIN DENOIX</u>	<u>64 482.00</u>
15	<u>Photovoltaïque</u>	<u>42 000.00</u>	<u>SUNVIE</u>	<u>30 900.00</u>
	<u>TOTAL</u>	<u>820 606.68</u>		<u>801 491.34</u>



LE MAIRE  
JEAN-MICHEL  
CAYUELA